



LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE DANS NOS TERRITOIRES

Restitution
du diagnostic régional

Doubs

SE DÉFINIR UN CAP EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE ET DE PRÉSERVATION DE NOS RESSOURCES ESSENTIELLES

Avec la planification écologique, la France est l'un des premiers pays à se doter d'une stratégie globale et concrète. Elle permet à chaque secteur et chaque acteur d'avoir une vision du chemin à parcourir pour atteindre nos objectifs nationaux de décarbonation de -55 % en 2030, de préservation de la biodiversité et de nos ressources essentielles.

Après un travail à l'échelle nationale, une nouvelle étape s'est engagée en région Bourgogne-Franche-Comté afin de faciliter l'appropriation des objectifs et de discuter, à l'échelle régionale et avec les acteurs dans les bassins de vie, des leviers d'actions qui permettront collectivement de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de préserver

la biodiversité et de protéger les ressources naturelles.

Il s'agit de mener un travail collectif pour aboutir à une déclinaison concrète et opérationnelle des actions nécessaires, chacun à hauteur de ses compétences, pour atteindre nos objectifs.

Copilotée par le préfet de Région et la présidente de Région, la démarche a été lancée le 13 décembre 2023 à Dijon par la Conférence des Parties (COP) qui a réuni plus de 400 participants, élus, acteurs sociaux-économiques et jeune public, en présence du ministre de la transition écologique et du secrétaire général à la planification écologique (SGPE).



La réussite de la planification écologique demande la mobilisation de tous les acteurs des territoires : collectivités, parlementaires, entreprises, associations et citoyens.

L'étape territoriale actuelle constitue une opportunité sans précédent pour renforcer la gouvernance régionale et la convergence des actions de l'État, du conseil régional et de l'ensemble des collectivités et acteurs du territoire.

Au regard des enjeux, la mobilisation de tous permettra de bâtir des bases solides aux travaux d'établissement de la feuille de route 2030 régionale, puis déclinée par bassins de vie.

UNE DÉMARCHE EN PLUSIEURS ÉTAPES

Cette démarche repose sur des étapes clés qui fonctionnent de manière itérative pour s'assurer de la faisabilité, du pragmatisme des actions et de l'adhésion des territoires.



La première étape est bien engagée, avec l'établissement d'un état des lieux reposant sur la vision et la perception des élus locaux.

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des élus, maires, présidents d'intercommunalités, conseils départementaux et conseil régional pour collecter leurs éléments d'appréciation. C'est toute la force de la démarche.

Les collectivités ont répondu massivement sur l'ensemble des sujets de la planification écologique.

Le taux de retours est exceptionnel, confirmant l'intérêt et l'engagement des territoires pour la transition écologique.

En Bourgogne-Franche-Comté : 2 445 réponses, dont la Région, les 8 Départements, 100% des EPCI et 60% des communes.

Les territoires ont répondu sur l'ensemble des thématiques, donnant à l'exercice une réelle représentativité de l'état des lieux à l'échelle régionale.

Transport de voyageurs <ul style="list-style-type: none"> Véhicules électriques Bus et cars décarbonés Réduction du besoin de déplacements Covoiturage Vélo Transport en commun Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés 	Transport de marchandises <ul style="list-style-type: none"> Fret décarboné et multimodalité Efficacité et sobriété logistique 	Bâtiments <ul style="list-style-type: none"> Rénovation dans le tertiaire Rénovation dans le résidentiel 	Energie <ul style="list-style-type: none"> Electricité renouvelable Biogaz Réseaux de chaleur décarbonés 	Industrie <ul style="list-style-type: none"> Décarbonation des sites industriels Produits bois
Agriculture et alimentation <ul style="list-style-type: none"> Changements de pratiques de fertilisation azotée Elevage durable Bâtiments & Machines agricoles Gestion des haies Gestion des prairies Pratiques stockantes Réduction de l'usage des produits phytosanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> Agriculture biologique et de HVE Bouclage biomasse Loi Egalim / Climat et Résilience 	Espaces naturels <ul style="list-style-type: none"> Sobriété foncière Gestion des puits forestiers Forêts sous gestion durable Points noirs prioritaires de continuité écologique Surface en aire protégée Restauration des habitats naturels 	Eau <ul style="list-style-type: none"> Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau Protection des zones de captage d'eau Désimperméabilisation des sols 	Déchets <ul style="list-style-type: none"> Captage de méthane dans les ISDND Valorisation matière des déchets Prévention des déchets Mise en décharge Taux de collecte

UNE RÉUNION DE RESTITUTION DE LA VISION DES ÉLUS DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

Entre mi-mars et mi-avril, chaque élu peut participer à une réunion départementale dédiée à l'analyse des leviers et actions jugées comme les plus pertinentes à leurs yeux.

Pour le Doubs : sur les 585 questionnaires envoyés, 375 réponses d'élus ont été reçues représentant 100% des EPCI et 63% des communes.

L'exploitation des réponses fait ressortir tout particulièrement les leviers d'actions suivants :

Pertinents et déjà investis	Pertinents à investir
Sobriété foncière	Mobilité : vélo, covoiturage, transport en commun
Désimperméabilisation des sols	Energie, réseaux de chaleur décarbonés
Agriculture : élevage durable, gestion des prairies, alimentation et circuits courts	Sobriété en eau
Forêts : produits bois, gestion des forêts	
Biodiversité : restauration des habitats naturels, surfaces en aires protégées	Décarbonation des sites industriels

Pour le Doubs, la réunion du 3 avril permet d'échanger sur ces thématiques principales : la sobriété foncière, la forêt, l'alimentation durable et la mobilité.

APRÈS LES RÉUNIONS DE RESTITUTION DANS LES DÉPARTEMENTS

À partir de mi-avril, des débats thématiques seront engagés avec les acteurs concernés sur les 6 thématiques de la planification :

Comment : mieux produire, mieux se déplacer, mieux se nourrir, mieux se loger, mieux préserver, mieux consommer.

L'objectif de cette phase de débat sera d'aboutir à une feuille de route régionale puis déclinée de manière opérationnelle dans chaque territoire.

Pour aller plus loin :

www.gouvernement.fr/france-nation-verte

www.cop-bfc-versdemain.fr (site en construction, sera opérationnel en avril)



Centrale biomasse de Novillars (© Damien Valente/Terra)



Caves d'affinage du Comté au fort Saint-Antoine (© Damien Carles/Terra)

La Bourgogne-Franche-Comté : un territoire engagé pour la transition écologique



La Bourgogne-Franche-Comté, par sa situation géographique, son climat, sa ressource en eau, n'est pas épargnée par les effets du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité. À ce jour, une augmentation de la température moyenne annuelle de 1,3°C a déjà été constatée entre 1959 et 2018. Sur les 20 000 espèces inventoriées, plus de 1 600 sont aujourd'hui menacées. Les épisodes de gelées tardives des vignes, de déficit hydrique et de fourrages pour l'élevage, le dépérissement conséquent des forêts ont fortement impacté la région ces dernières années. D'ailleurs, l'Insee classe la Bourgogne-Franche-Comté dans le peloton de tête des régions qui seront, dans les 3 prochaines décennies, les plus exposées l'été.

Face aux défis de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique ainsi que de la préservation du vivant, au niveau régional, l'État et la Région œuvrent de manière concertée et coordonnée pour mettre en place les conditions d'une nécessaire transition écologique qui concilie développement des territoires, préservation des ressources et accompagnement social.

Ainsi, en Bourgogne-Franche-Comté, les élus régionaux ont adopté, en juin 2020, des objectifs climat, air, énergie ambitieux dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires avec la ferme volonté de devenir une région à énergie positive en 2050. Ces objectifs visent notamment une division par deux des émissions de GES sur le territoire d'ici 2030, par au moins cinq d'ici 2050. La Région a également voté une déclaration d'urgence climatique en décembre 2021, qui a permis l'installation à la fois d'une convention citoyenne et d'un groupe régional d'experts, chargés respectivement d'animer le débat citoyen et d'approfondir notre prévisibilité sur le climat et la biodiversité.

La Région mobilise dans le cadre de ses compétences de nombreux moyens d'accompagnement financier et d'ingénierie pour rendre concrètes ces orientations.

Enfin, la Bourgogne-Franche-Comté a été la première région de France pour l'utilisation du Fonds vert. Les projets soutenus financièrement par l'État ont permis :

- d'améliorer la performance environnementale des bâtiments et de l'éclairage public ;
- d'inciter le tri à la source et la valorisation des biodéchets ;
- d'adapter le territoire au changement climatique contre les risques d'inondations et de feux de forêt ;
- de renaturer les espaces urbanisés et d'aménager des friches ;
- d'améliorer la qualité de vie en accompagnant la stratégie nationale biodiversité et le développement du covoiturage.

En l'espace d'un an, près de 500 projets ont été retenus pour un montant de 77 M€ d'aides aux collectivités, avec un effet levier de 20%. Le dynamisme a été au rendez-vous et souligne l'engagement important des collectivités.

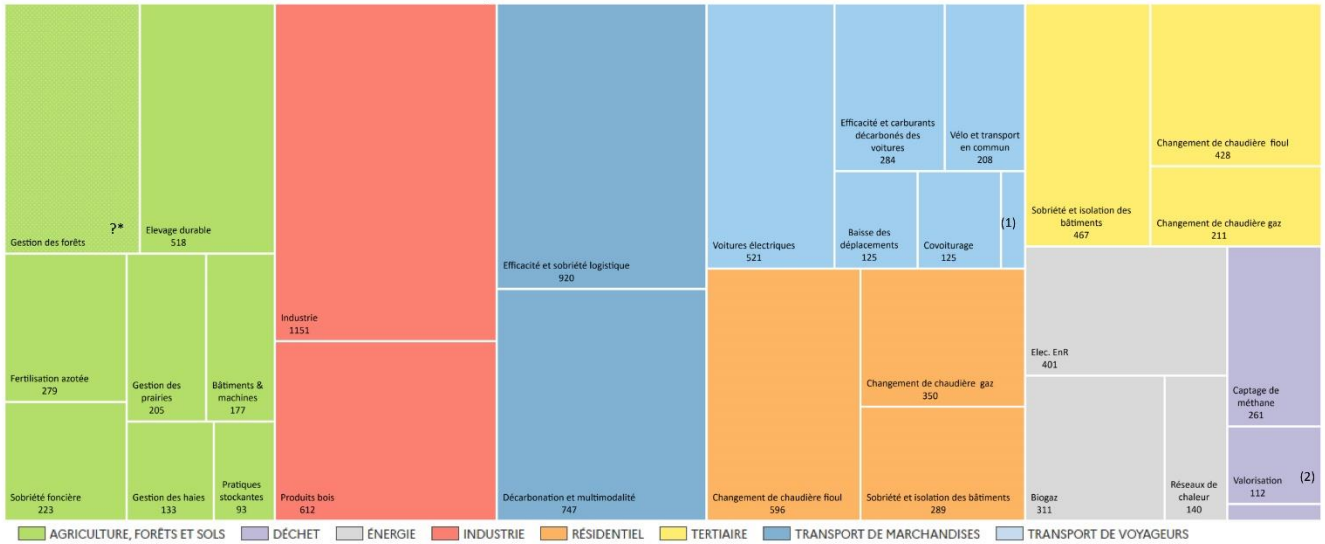
Le climat et la biodiversité nous obligent. Nous devons et nous pouvons redoubler d'efforts pour atteindre nos objectifs et renforcer notre action collective. Cette nouvelle étape de planification écologique constitue une opportunité sans précédent pour renforcer la gouvernance régionale et la convergence des actions de l'État, du conseil régional et de l'ensemble des collectivités et acteurs de notre territoire.



PANORAMAS DES LEVIERS

PANORAMA DES LEVIERS DE DÉCARBONATION EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

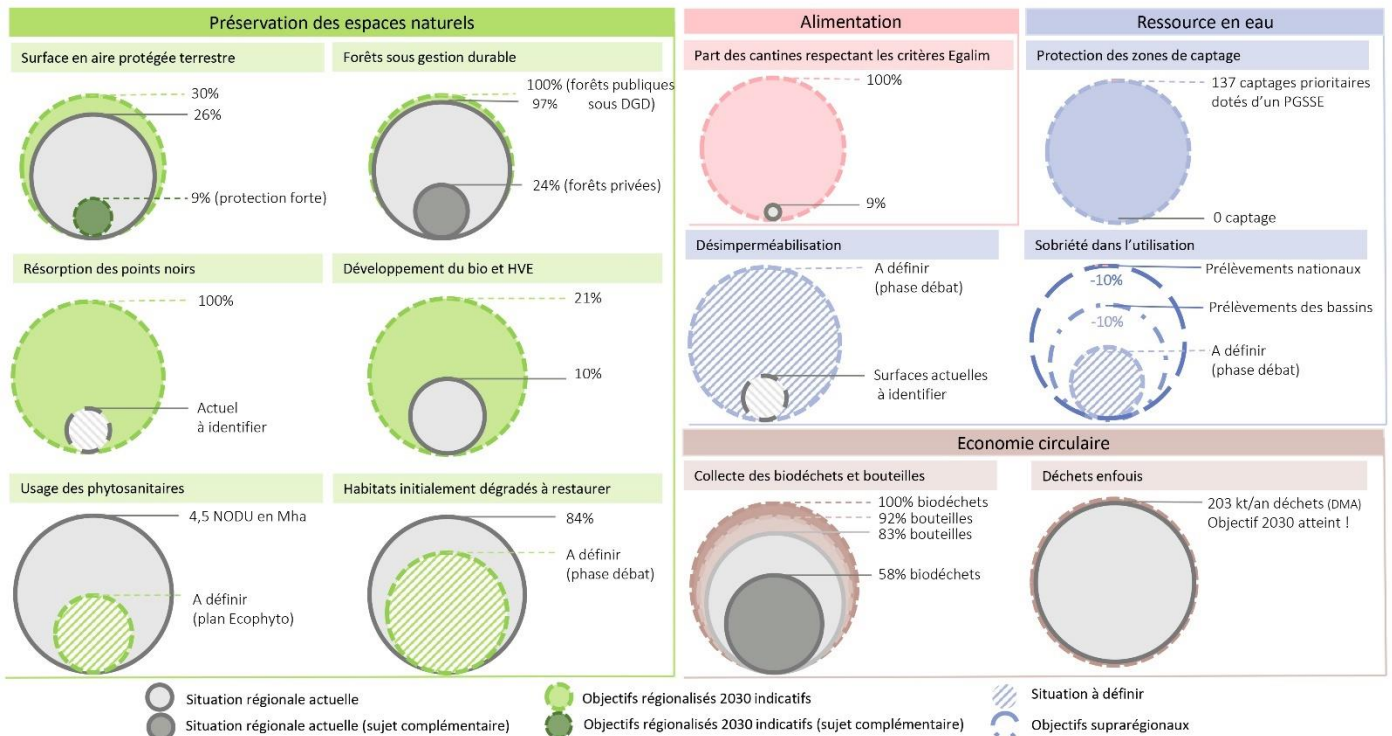
Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Bus et cars décarbonés : 37 ktCO₂e. (2) Prévention des déchets : 24 ktCO₂e.
 * Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

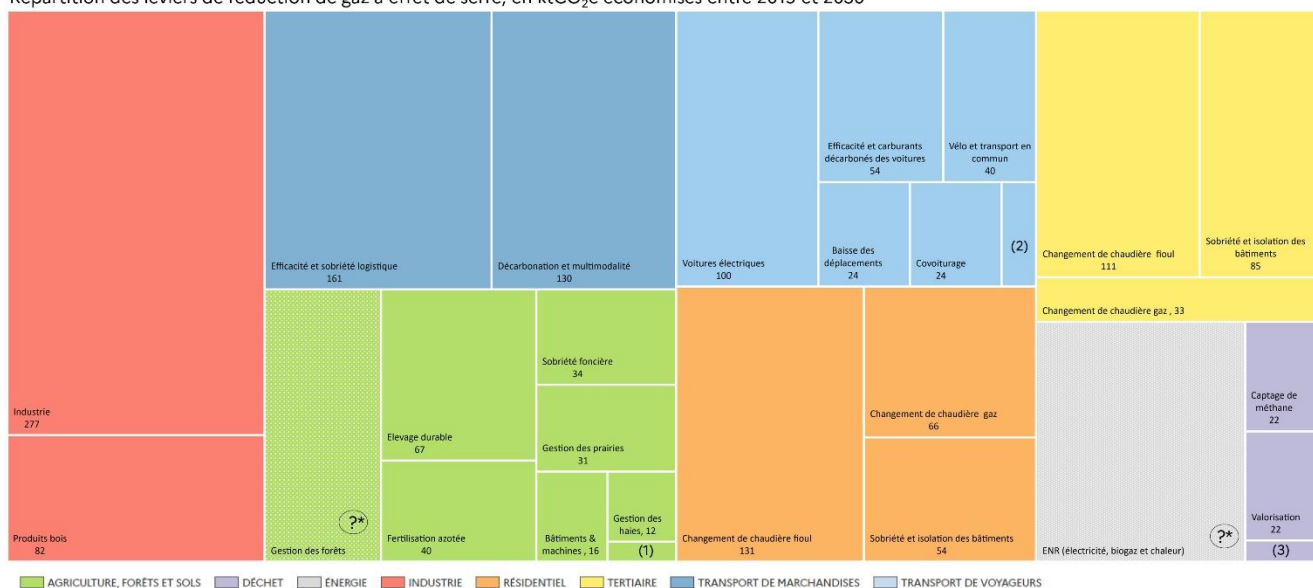
Exemple : le secteur de l'industrie doit économiser 1151 ktCO₂e entre 2019 et 2030.

PANORAMA DES LEVIERS DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET GESTION DES RESSOURCES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



PANORAMA DES LEVIERS DE DÉCARBONATION POUR LE DOUBS

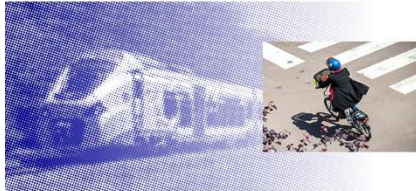
Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Pratiques stockantes : 3 ktCO₂e. (2) Bus et cars : 9 ktCO₂e. (3) Prévention des déchets : 4 ktCO₂e.
 * Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

// *Planifier aujourd'hui, c'est proposer à chacun – citoyens, collectivités locales, entreprises, associations – un chemin pour réussir collectivement et individuellement à réduire notre empreinte écologique et nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable."*

**MIEUX
PRODUIRE**



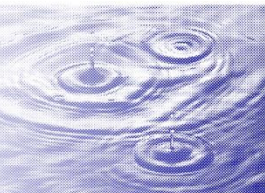
**MIEUX
SE DÉPLACER**

**MIEUX
SE NOURRIR**



**MIEUX
SE LOGER**

**MIEUX
PRÉSERVER**



**MIEUX
CONSOMMER**

**FRANCE
NATION
VERTE** 
Agir • Mobiliser • Accélérer